

# Interdire les licenciements ? Rien de plus urgent ! Déjà

## 2 000 milliards d'euros

Christine Lagarde, lundi, Sarkozy, mardi, reçoivent les directeurs de banques. A l'ordre du jour, les bonus, ces fameux bonus distribués aux traders. Tout le monde, à droite, à gauche, à l'extrême gauche, s'est ému de ces bonus. Pour la même période, la Banque des règlements internationaux a révélé que les douze grands pays, dont la France, ont versé, en 10 mois, 2 000 milliards d'euros aux banques. Et cela, personne n'en parle. On nous parle des bonus et l'on ne dit rien du fait que les gouvernements ont versé 2 000 milliards d'argent public aux banquiers et aux spéculateurs. Selon ces calculs, la France se classe dans les cinq pays qui ont le plus secouru les banques, juste derrière les Etats-Unis et devant la Suisse. Les sommes versées par le gouvernement français sont l'équivalent de 25 % du produit national brut. Et c'est ce même gouvernement qui, au nom de la réduction des dépenses publiques exigée par l'Union européenne, a liquidé 13 500 postes d'enseignants à la rentrée 2009, fait disparaître des dizaines de milliers d'AVS, programme la suppression de 30 000 emplois de fonctionnaires, prépare un plan de privatisation de La Poste qui supprimerait 30 000 emplois. Mais les patrons et les banquiers ont touché 2 000 milliards d'argent public. Et pour défendre leurs profits, ils délocalisent à l'Est et en Chine, restructurent ou ferment des entreprises, jetant à la rue des centaines de milliers de travailleurs. On ne parle pas des 2 000 milliards versés aux patrons. Mais M. Estrosi, ministre de la Crise, et qui se présente comme l'intermédiaire dans les conflits en cours, a pour seul objectif d'obtenir des patrons qu'ils versent une prime pour les travailleurs licenciés. 2 000 milliards ont été versés aux patrons, les profits des entreprises explosent, le CAC 40 monte, et le résultat, c'est une vague de licenciements sans précédent. La seule réponse à cette situation, c'est l'interdiction des licenciements. C'est cette question qui sera au cœur de la conférence nationale du 5 septembre, appelée par la réunion d'Echirolles du 27 juin. ■

Arbois (Jura)

## Cinq premiers délégués de l'usine BGI seront présents à la réunion du 5 septembre

**T**ROIS ouvriers de l'usine BGI, à Arbois (où un plan de 20 licenciements avait été annoncé l'an dernier), ont participé à la rencontre d'Echirolles, mandatés par plus de 60 signataires de l'appel pour la marche unie pour l'interdiction des licenciements. Plus de 100 euros de soutien avaient été collectés pour financer le voyage. Les trois délégués à la rencontre d'Echirolles ont décidé de faire un compte rendu de la rencontre. Le 8 juillet, s'est constitué à leur initiative le comité « Interdiction des licenciements-Marche unie sur Paris », qui a décidé de faire connaître l'appel d'Echirolles et d'envoyer des délégués le 5 septembre.

**“Le principe même de licenciement est immoral, étant donné que les travailleurs n'ont fait aucune faute”**

Une réunion s'est tenue le 21 août, semaine de retour des congés. Cinq responsables syndicaux présents se sont proposés comme délégués et ont décidé d'aller en chercher d'autres dans l'usine et dans les usines alentour. Dans la réunion, il a été affirmé la validité et la légitimité du mot d'ordre d'interdiction des licenciements. Ces délégués syndicaux refusent les licen-



ciements et ne signent pas de PSE, ces prétendus plans « de sauvegarde pour l'emploi » et de « départs volontaires » qui ne sont que des plans de licenciements déguisés : « On ne veut pas entrer dans cette discussion. Nous organisons régulièrement des assemblées générales où nous expliquons que ce n'est pas aux travailleurs de faire les frais de la crise. Les licenciements ne sont pas légitimes. On ne va pas discuter sur combien de licenciements, quelle prime... » Un autre a insisté : « Les licenciements ne sont pas admissibles. Le principe même de licenciement est immoral, étant donné que les travailleurs n'ont fait aucune faute. On ne peut accep-

ter aucun licenciement, parce que ce n'est pas la faute des travailleurs si les entreprises sont en crise. » « On ne peut pas accepter le principe des licenciements, et donc de la prime de licenciement, parce que cela organise la division. Dès que tu acceptes un seul licenciement, tu dis au mec qu'il est divisé des autres parce que tu acceptes qu'il va s'en aller », renchérit un autre. « On a bien fait de se regrouper sur ce mot d'ordre d'interdiction des licenciements, parce que ce n'est pas la même situation dans l'usine si tu as des mecs d'accord sur le principe des licenciements ou si tu as des mecs d'accord pour l'interdiction des licen-

ciements. Dans la conduite de la bagarre dans l'entreprise, avoir des salariés regroupés sur l'interdiction des licenciements, ça aide », poursuit un autre. Notre correspondant insiste : la discussion a été qu'il fallait faire un pas en avant. On a bien vu l'année dernière, on s'est bien battus. Il ne s'agit pas de faire une coordination des luttes, puisque tout le monde se bat bien ! Le problème est quelle revendication. « Il nous faut tisser un réseau politique », a dit l'un des participants, en regroupant tous ceux qui sont pour l'interdiction des licenciements, pour commencer à rompre le « boîte par boîte ». « Cela fait plusieurs fois que tous ceux qui sont engagés dans ce combat s'adressent aux directions des partis de gauche, et ils ne répondent pas. On ne peut pas non plus attendre tout le temps », a indiqué un participant. C'est pour cela que nous allons à la réunion du 5 septembre, pour discuter. Certains d'entre nous estiment qu'il faut être le plus possible le 3 octobre... D'autres attendent de voir le 5 septembre ce qui se passe ailleurs en France. Il y avait 37 délégués à Echirolles. C'est bien, surtout en huit jours. Si on est plus de 100 le 5 septembre, c'est un pas en avant. Mais il faut voir ce qu'on peut maîtriser et jusqu'où on peut aller. C'est notre propre mobilisation qui imposera l'unité pour la marche unie pour l'interdiction des licenciements. ■

CORRESPONDANT ■

## Manufacture Siège de France, à Berteaucourt (Somme)

### “Echangerais prime pour garder mon emploi”



Au portail de la manufacture Siège de France, à Berteaucourt.

**D**ÈS le mois de juin, les travailleurs de la manufacture Siège de France, à Berteaucourt (Somme), engagent le combat contre l'annonce d'un plan de 194 licenciements. Après deux semaines de grève dans une situation difficile, car on ne sait plus qui possède l'entreprise, l'ancien propriétaire de l'usine, qui avait vendu au groupe Parisot, est revenu bénévolement comme « conseiller » de la direction.

Mais Parisot annonce avoir vendu l'usine. L'ancien patron « conseiller bénévole » est en réalité payé 16 000 euros par mois, et, en cette mi-août, alors que l'usine est fermée, ce sont en réalité les 360 travailleurs de l'usine qui ont reçu leur lettre de licenciement. Ce 21 août, un travailleur explique devant l'usine : « Maintenant, on nous parle de prime de départ. Il nous faut essayer d'avoir quelque chose, vu qu'on est tous menacés.

De plus, vous vous rendez compte, on n'a plus de mutuelle depuis le 20 juillet. La direction nous avait obligés à prendre tous la même mutuelle. Maintenant, c'est fini. Je dois emmener mon fils chez le dentiste : comment vais-je faire ? » Un autre : « Où va-t-on retrouver du travail ? » Un travailleur explique : « J'échangerais tout pour garder mon emploi, même une prime de 50 000 euros. »

CORRESPONDANTE ■

## Ségolène Royal et Heuliez



Ségolène Royal, présidente de la région Poitou-Charentes, s'est rendue ce mardi 25 août à l'entreprise Heuliez, à Cerisay, dans les Deux-Sèvres, pour célébrer la victoire qu'elle vient de remporter : « La mise en œuvre de la sécurisation des

parcours professionnels a permis de sauver 220 emplois. » C'est ce qu'elle annonce avec l'entrée de la région dans le capital de cette entreprise. La réalité est un peu différente. Sur les 1 014 salariés d'Heuliez, 600 sont « repris » : 380 retourneront à l'usine au début septembre et les 220 emplois « sauvés » seront 220 travailleurs en formation durant seize mois. Si l'on compte bien, 414 travailleurs se retrouvent licenciés. Bien évidemment, on peut considérer que 414 licenciements, c'est mieux que 1 014. On peut considérer que 220 en formation durant seize mois, c'est mieux que d'être licencié. Mais on peut aussi poser la question à l'inverse : est-il normal que l'argent public serve à financer des plans de restructuration au compte des patrons et des spéculateurs, alors que les pouvoirs publics ont la possibilité d'interdire ces restructurations ? La responsabilité des dirigeants nationaux des partis qui se présentent comme d'opposition est-elle d'accompagner les licenciements patronaux ou de s'y opposer ? ■

# 111 délégués désignés à la conférence du 5 septembre

Usine Delphi (Charente-Maritime)

**“Si l'on met le doigt dans cet engrenage, on est morts. Nous, on veut garder notre emploi”**

**A** l'usine Delphi, qui compte 550 salariés, 150 ont déjà signé l'appel pour la marche unie pour l'interdiction des licenciements. Six d'entre eux avaient rédigé un message de soutien à la rencontre d'Echirolles. Une réunion est organisée le 29 août pour constituer un comité. Un signataire, responsable syndical, qui a proposé d'organiser une réunion des signataires, explique : « La direction veut muter 80 salariés à l'usine de Blois et estime que 30 autres personnes sont "en trop". Il y a eu blocage de l'usine pour s'opposer au départ de machines vers la Roumanie ou la Turquie, mais elles pourront être

transférées à Blois. Nous avons signé un accord qui prévoit l'annulation de toutes les sanctions envisagées par la direction. Concernant le transfert des 80 salariés à Blois, rien n'est encore fait. Mais si l'on met le doigt dans cet engrenage, on est morts. Dans un an, la direction dira que l'usine de La Rochelle-Périgny n'est plus viable et nous serons licenciés. Nous, on veut garder notre emploi. Je suis très déçu de l'attitude des confédérations, qui nous laissent isolés. J'ai bien compris le sens de la réunion du 5 septembre. Malheureusement, je ne suis pas disponible. » L'usine Fountaine-Pajot (fabricant de bateaux) a imposé plusieurs semaines de

chômage technique dans ses deux usines (La Rochelle et Aigrefeuille). Pour cette salariée de l'usine rencontrée en diffusion, « nous allons tout droit vers les licenciements. C'est sûr, il faut s'y mettre tous ensemble, et pas rester chacun dans notre coin. Je vais en parler à notre déléguée. Vous devriez venir à la porte de l'usine. Nous reprenons le travail le 31 août. » Elle est intéressée par la conférence du 5 septembre, mais il lui faut trouver une solution pour la garde de ses enfants. Et proposition est faite que les camarades du comité de Rochefort diffusent à l'usine d'Aigrefeuille. ■

**Interview**

Arsenal de Toulon (Var)

**“Ces échanges avec les délégués, les différents partis, ça doit permettre de dresser des perspectives. C'est une phase de construction”**

Marc Boeri (syndicaliste DCNS Toulon), délégué à la rencontre nationale du 5 septembre.

**Pourquoi as-tu accepté d'être délégué ?** Ce n'est pas la crise qui arrête les capitalistes. Ils sont à l'initiative de cette crise et ils en tirent les bénéfices. Donc, les salariés avec leurs organisations, le PCF, le POI, etc., ont besoin de faire front ensemble. Il faut en discuter. Si tu discutes, tu peux avancer. Les sociétés licencient. Il faut d'abord faire tomber l'anonymat bancaire et financier pour avoir la réalité des comptes. Quand une entreprise ferme, il faut savoir pourquoi : il y a les délocalisations, les gains de productivité... Interdiction des licenciements, pour moi, ça veut dire interdiction des licenciements dans les grands groupes, qui ont pour seul objectif de faire du profit. Mais je comprends la réponse d'Alain Bolla, secrétaire départemental du PCF, quand il dit « Nous ne partageons pas le mot d'ordre d'interdiction des licenciements pour un artisan qui ferme la porte », même si évidemment la fermeture des entreprises industrielles, les licen-

ciements et les salaires trop bas ont des conséquences directes sur la survie des artisans. Moi, j'ajouterais à « Interdiction des licenciements » l'obligation d'embaucher dans ces grands groupes, de réinternaliser les activités qui ont été abandonnées et souvent délocalisées. Ça implique de changer notre société. La bataille de classe est toujours d'actualité, même si, aujourd'hui, la classe dominante, ce sont les gros actionnaires. **Ça pose aussi la question de la renationalisation des entreprises qui ferment, comme est posée pour nous, à l'arsenal, la question du retour au statut d'Etat de DCNS ?** Tout à fait. L'armement ne doit pas être mis dans les mains du privé, mais laissé dans le giron de l'Etat, seul à même de mener une politique véritablement au service du peuple. L'interdiction des licenciements, il faudra bien la définir par des lois, leur contenu étant de la responsabi-

lité des partis politiques, notamment par rapport aux grands groupes. Pour gagner une telle loi, il faudra être des millions dans la lutte, et aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Donc, ces échanges avec les délégués, les différents partis, ça doit permettre de dresser des perspectives. C'est une phase de construction. Mais je ne peux pas accepter des organisations, des partis qui disent : « Non, je ne viens pas à une rencontre pour discuter de la marche unie pour l'interdiction des licenciements. » Je peux comprendre le « Oui, mais » : s'il y a des problèmes, il faut chercher à se mettre d'accord. Si ça ne débouche sur rien, les partis et les syndicats en subiront les conséquences, et les salariés trinqueront. Cinq ou six partis de gauche désunis et des syndicats « enfermés » dans leurs entreprises, et donc des salariés dans l'incapacité d'empêcher les licenciements, ce n'est pas comme ça qu'on y arrivera. ■

**Point de vue**

Questions à propos d'une invitation le 5 septembre, à Blanquefort

**“Convergences, coordinations et extension des luttes” ?**

**U**N débat-concert « sur la défense des emplois » est annoncé, depuis fin juillet, pour le 5 septembre prochain à Blanquefort. Quel en est l'objet ? Les divers documents y invitant partent d'un constat : « Le sentiment d'avoir été abandonné qui domine dans beaucoup d'entreprises en lutte », « C'est bien de l'isolement qu'ont aussi été victimes les salariés des entreprises qui subissent des licenciements ». C'est là un fait indiscutable. Et le résultat de cet « isolement » est là : les plans de licenciements sont tombés tout l'été. Et les primes ou indemnités de licenciement lâchées ne changent pas le fait que ces travailleurs se retrouvent sans emploi et avec peu d'espoir d'en retrouver un. A partir de là, une question se pose : comment en est-on arrivé là ? Pourquoi cet isolement ? Or aucune explication n'est avancée dans les invitations à ce « débat-concert ». Il s'agit pourtant d'un problème éminemment politique, donc relevant de la responsabilité des partis qui se récla-

ment de la classe ouvrière et de la démocratie. Or, nulle part, la responsabilité des dirigeants politiques PS, PCF, Parti de gauche, NPA n'est abordée. N'est-ce pas pourtant le problème politique central ? N'est-ce pas leur refus de s'unir pour une marche unie pour l'interdiction des licenciements qui a laissé les mains libres à Sarkozy et aux patrons ? A ne pas poser ce problème, à quoi peut-on aboutir ? L'une des premières invitations à ce « débat-concert » met l'accent sur « l'importance d'établir des liens à la base, entre les entreprises elles-mêmes ». Oui, mais « ces liens à la base » ne doivent-ils pas formuler l'exigence adressée aux dirigeants des partis d'appeler à une marche unie pour l'interdiction des licenciements ? Sinon, les travailleurs ne risquent-ils pas de continuer à rester isolés ? La dernière invitation, en date du 12 août, indique à propos de ce « débat sur la défense des emplois » : « Viendront aussi des camarades de Continental et de Cédanèse pour parler des boîtes connues

pour leur luttes emblématiques. » Mais si les travailleurs de ces entreprises qualifiées « d'emblématiques » sont coupés du reste de la classe ouvrière et de tous les travailleurs qui ne sont pas encore directement touchés par des plans de licenciements, ne risquent-ils pas de continuer à rester isolés, même en étant plus nombreux ? Il est indiqué que le « débat-concert » du 5 septembre veut aller « dans le sens de la convergence, de la coordination et de l'extension des luttes ». Mais qu'est-ce qui, pour l'instant, a fait obstacle à « l'extension des luttes », sinon l'organisation des journées successives saute-mouton de l'année écoulée ? Et la responsabilité première n'est-elle pas d'abord une question politique, qui trouve sa racine dans le refus des partis d'appeler à une marche unie pour l'interdiction des licenciements ? Peut-on aboutir à une quelconque solution positive en contournant cette question ?

DANIEL SHAPIRA ■



**Le quotidien financier "Les Echos" (25 août) énumère les dossiers gouvernementaux de la rentrée :**

- la taxe professionnelle ;
- la taxe carbone ;
- les comptes publics, contenir les dépenses ;
- pas de « miracle » à attendre sur le chômage ;
- le grand emprunt ;
- les bonus ;
- les retraites des mères à l'automne ;
- les collectivités territoriales ;
- la refonte de la procédure pénale...

**EN BREF**

- **La société Cameron France** (secteur de l'industrie pétrolière et gazière), qui emploie quelque 700 salariés sur son seul site dans l'Hexagone, à Béziers, a annoncé le 7 août la suppression de 142 postes.
- **Le fournisseur automobile Staufen Plastics** (159 salariés), dans le Haut-Rhin, a été placé le 13 août en liquidation judiciaire, tout en bénéficiant d'une poursuite de son activité jusqu'au 10 novembre.
- **Le groupe Samro** (770 salariés), leader français de la construction de remorques pour poids lourds, a annoncé le 19 août un « plan social » de 109 licenciements et la fermeture d'une usine en Loire-Atlantique.
- **Serta** : le tribunal de commerce d'Evreux a mis en délibéré au 27 août sa décision sur une liquidation judiciaire ou une reprise de l'entreprise de transport Serta, qui emploie 150 salariés en France, notamment à La Vaupalière et à Cavaillon (Vaucluse).
- **Le Pôle emploi** a révisé à la hausse le nombre de destructions d'emplois intervenues en France en 2008 : 92 700 pertes nettes, soit un recul de 0,6 % de l'emploi salarié, plus forte chute depuis 1991 (AFP, 7 août).
- **Après 168 400 destructions nettes d'emplois** au premier trimestre 2009, l'emploi salarié en France a reculé de 74 100 postes au second trimestre, selon le ministère de l'Economie. En comptant les deux trimestres précédents, l'hémorragie atteint 400 000 emplois en un an dans le secteur marchand (AFP, 14 août).
- **Un total de 5 400 licenciés** bénéficiaient fin juin d'un contrat de transition professionnelle (CTP) et 70 800 d'une convention de reclassement personnalisé (CRP), selon des données de Pôle emploi. Les personnes en CTP (+ 390,8 % sur un an) ou en CRP (+ 164,2 % sur un an) ne sont pas comptabilisées parmi les chômeurs indemnisés (AFP, 7 août).
- **Plus de 10 % des salariés de l'automobile** ont connu du chômage partiel au premier trimestre 2009, selon une étude conjointe du ministère de l'Emploi (Dares) et de l'Insee parue le 20 août.

**REUNION DE DELEGUES DES COMITES POUR LA MARCHE UNIE POUR L'INTERDICTION DES LICENCIEMENTS**  
**SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2009**  
**(de 10 heures à 17 heures)**